



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/77
S/1994/193
18 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 72 de la liste préliminaire*
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 14 février 1994, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Cambodge et de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué commun de S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, et de S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh et de S. E. M. Hun Sen, Premier et Second Présidents du Gouvernement royal cambodgien. Daté du 13 janvier 1994, le communiqué commun a été rendu public durant la visite officielle du Premier Ministre thaïlandais au Royaume du Cambodge du 12 au 14 janvier 1994.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint
de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Thakur PHANIT

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Royaume
du Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) S. A. R. le Prince SISOWATH Sirirath

* A/49/50.

Annexe

Communiqué commun du Premier Ministre thaïlandais et des Premier et
Second Présidents du Gouvernement royal cambodgien, rendu public à
Phnom Penh le 13 janvier 1994

1. À l'invitation de S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh et de S. E. M. Hun Sen, Premier et Second Présidents du Gouvernement royal cambodgien, S. E. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande a fait une visite officielle, la première par un Premier Ministre thaïlandais, au Royaume du Cambodge du 12 au 14 janvier 1994.
2. Pendant son séjour au Cambodge, S. E. M. Chuan Leekpai a rencontré le Président de l'Assemblée nationale et chef de l'État par intérim, Samdech Chea Sim. Lors de cette rencontre, Samdech Chea Sim et S. E. M. Chuan Leekpai ont noté l'évolution positive de la situation en Asie du Sud-Est et ont estimé ensemble que la situation présente va dans le sens de la paix, de la stabilité et de la coopération entre pays de la région. Samdech Chea Sim et S. E. M. Chuan Leekpai ont échangé des vues sur l'état actuel des relations entre le Royaume du Cambodge et le Royaume de Thaïlande et se sont déclarés satisfaits du maintien de liens étroits d'amitié et de coopération entre les deux pays. S. E. M. Chuan Leekpai a transmis, par le canal de Samdech Chea Sim, les meilleurs voeux de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej et du peuple thaïlandais à S. M. Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman, pour la bonne santé, la longévité et le bonheur de Sa Majesté, le Roi du Cambodge.
3. Pendant la visite, S. E. M. Chuan Leekpai et sa délégation ont déposé une gerbe au Monument de l'indépendance et se sont rendus dans plusieurs localités d'importance culturelle et historique à Phnom Penh et à Siem Reap. S. E. M. Chuan Leekpai, S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh et S. E. M. Hun Sen ont présidé la cérémonie d'ouverture du tronçon de la Route No 5 entre Poipet et Sisophon, qui a été réparée et restaurée par les soins du Gouvernement thaïlandais. S. E. M. Chuan Leekpai, S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh et S. E. M. Hun Sen ont également assisté à la cérémonie d'ouverture du Pont de l'amitié, sur le tronçon Khlongluek-Poipet, financé par le Gouvernement britannique et construit par le Gouvernement thaïlandais.
4. Une réunion officielle entre la délégation du Gouvernement royal thaïlandais, dirigée par S. E. M. Chuan Leekpai, et la délégation du Gouvernement royal cambodgien, dirigée par S. A. R. le prince Norodom Ranariddh et S. E. M. Hun Sen, a eu lieu le 12 janvier 1994 au cabinet du Premier Ministre. La réunion s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié, de cordialité et de coopération.
5. La partie cambodgienne s'est félicitée de la première visite officielle d'un Premier Ministre thaïlandais au Cambodge et a souligné son importance, car elle ouvre une ère nouvelle dans les relations entre les deux pays. La partie thaïlandaise a exprimé sa satisfaction pour la réception chaleureuse et l'excellente hospitalité de la partie cambodgienne.

6. La partie thaïlandaise a félicité S. M. Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman de son accession au trône et a loué le rôle que Sa Majesté avait joué dans l'avènement de la paix et de la réconciliation nationale au Cambodge.

7. Les deux parties ont noté que la fin de la guerre froide avait créé en Asie du Sud-Est une atmosphère de compréhension grandissante entre les nations. Le développement économique remarquable de toute la région en faisait l'une des plus dynamiques au monde. Les deux parties ont reconnu que les possibilités de nouer de nouveaux liens économiques et d'accentuer l'interdépendance des pays de la région devraient être mises à profit car cela ne pouvait que contribuer à la stabilité et à la prospérité dans la région.

8. La partie thaïlandaise s'est félicitée de l'établissement du nouveau Gouvernement cambodgien démocratique, lui a exprimé son appui, et a marqué sa conviction qu'il concourrait à la paix et à la prospérité au Cambodge. La partie thaïlandaise a loué les efforts que le Gouvernement cambodgien continue de déployer pour une réconciliation nationale authentique sous l'impulsion de S. M. Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman.

9. La partie cambodgienne a exprimé au peuple thaïlandais sa profonde gratitude pour le soutien résolu et constant qu'il a donné au processus de paix au Cambodge, et pour le rôle constructif joué par la Thaïlande dans l'application des Accords de paix de Paris.

10. La partie thaïlandaise s'est félicitée du retour du Cambodge au sein de la communauté internationale, en tant que pays indépendant et démocratique, et a réaffirmé sa ferme intention de concourir au relèvement et à la reconstruction du Cambodge de façon qu'il connaisse la prospérité, tout comme les autres pays de la région. La partie thaïlandaise a informé la partie cambodgienne que, pour l'exercice budgétaire 1993-1994, le Gouvernement thaïlandais avait ouvert un crédit de 30 millions de baht pour aider le Cambodge, en particulier pour la mise en valeur des ressources humaines et l'assistance technique dans des domaines aussi variés que la santé publique, l'agriculture, la formation professionnelle, l'éducation, la banque, l'aviation civile, la science et la technologie. La partie cambodgienne a chaleureusement remercié la partie thaïlandaise de cette assistance.

11. Les deux parties se sont déclarées satisfaites de l'état actuel des relations entre les deux pays et ont réaffirmé leur ferme volonté de renforcer de façon constante et concrète les liens bilatéraux, sur la base de l'avantage réciproque et du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de chaque partie et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre partie.

12. Pour encourager le commerce et l'investissement, la partie cambodgienne a réaffirmé sa volonté d'honorer les contrats légitimement conclus entre des intérêts thaïlandais et la partie cambodgienne ou entre des intérêts cambodgiens et la partie thaïlandaise. S'il existe des ambiguïtés dans les contrats signés, la partie cambodgienne a fait savoir qu'elle les examinerait dans un esprit équitable et impartial, et dans l'attente des modifications qui pourraient être apportées à ces contrats consultera les milieux d'affaires thaïlandais concernés dans un souci d'équité et d'avantage réciproque pour toutes les parties. À la

demande de la partie cambodgienne, la partie thaïlandaise a accepté que l'importation de fèves de soja produites par le Cambodge soit réalisée, à concurrence de 10 000 tonnes, avant juillet 1994.

13. Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur les perspectives d'un renforcement de la coopération bilatérale et ont constaté que la possibilité d'une plus grande coopération existait dans le domaine des pêcheries, du développement en commun des zones côtières et du tourisme. Les activités criminelles et illégales d'individus et de groupes armés le long de la frontière entre les deux pays, qui affectent leur sécurité, devraient être sérieusement examinées. À cette fin, un accord portant création d'une commission mixte de la coopération bilatérale entre la Thaïlande et le Cambodge a été signé par les ministres des affaires étrangères des deux pays. Les deux parties ont également décidé d'établir en temps utile un comité mixte de la frontière entre les deux pays.

14. Les deux parties ont accepté le principe d'une visite officielle de S. M. Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman en Thaïlande, qui renforcerait encore la relation déjà étroite et excellente entre la Thaïlande et le Cambodge. Une fois qu'elles auront été décidées en commun, les dates de cette visite seraient communiquées par la voie diplomatique.

15. Les deux parties se sont félicitées du succès de la visite au Cambodge du Premier Ministre thaïlandais, qui représente une étape importante dans l'histoire des relations de bon voisinage entre les deux pays. Les deux parties ont également appelé de leurs vœux un échange fréquent de visites des dirigeants des deux pays, qui servira à encourager et à renforcer les relations bilatérales, et ont estimé que ces visites devraient être plus fréquentes à l'avenir.
